



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 31/12/2006 – 09 :06**

***DONAT VIDAL-REVEL***

Bonjour Louis SCHWEITZER.

***LOUIS SCHWEITZER***

Bonjour.

***DONAT VIDAL-REVEL***

Vous nous parlez ce matin de quelque chose que vous aimez beaucoup, ce sont les bonnes pratiques, et là ça concerne la Police nationale, le recrutement pour devenir policier.

***LOUIS SCHWEITZER***

En effet, les policiers ou les gardiens de la paix sont, comme tous les fonctionnaires, recrutés sur la base de concours administratifs. Et dans les concours administratifs, il y a des épreuves écrites et orales qui laissent une large place à la culture générale. Mais on sait tous que des gosses issus de certains quartiers, de certaines familles ont sur ce point un handicap d'acquisition de connaissances et de savoirs par rapport à d'autres. Et donc, ils n'arriveront pas à faire jeu égal sur ce concours traditionnel. Voyant cela, le gouvernement a décidé d'ouvrir une seconde voie pour le recrutement des policiers. Cette seconde voie, c'est celle des cadets de la République. Elle privilégie, par rapport à des épreuves traditionnelles, la capacité concrète d'exercer le métier de policier. La motivation, la volonté, les qualités associés au métier de gardien de la paix.

***DONAT VIDAL-REVEL***

Alors comment ça se passe cette autre formation ?

***LOUIS SCHWEITZER***

Eh bien ! C'est ce qu'on appelle " les cadets de la République ", c'est-à-dire qu'on recrute sur la base d'entretien des jeunes âgés de 18 à 26 ans, de toutes origines sociales, peu diplômés mais motivés. Et ces jeunes vont avoir pendant 12 mois une formation en alternance. Ils sont payés, 597 € par mois...

***DONAT VIDAL-REVEL***

Pendant leurs études, pendant la formation !

***LOUIS SCHWEITZER***

Ce qui est à la fois une formation théorique mais aussi des stages pratiques, concrets dans les services opérationnels où ils font du métier de policier. Et au terme de ces 12 mois, ils peuvent présenter un second concours de gardien de la paix qui est différent, qui est axé sur la motivation, axé sur l'expérience professionnelle, axé sur les compétences liées au métier.

***DONAT VIDAL-REVEL***

Mais qui fait d'eux ce concours, s'ils l'obtiennent évidemment, des policiers à part entière ?

***LOUIS SCHWEITZER***

S'ils réussissent ce concours...

***DONAT VIDAL-REVEL***

Exactement le même...

**Louis SCHWEITZER**

Et il faut le réussir, c'est un second concours, ils sont comme les policiers issus du premier concours, le concours traditionnel des gardiens de la paix pleinement.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Juste une chose, vous pensez que tout ça participe à une lutte contre une certaine forme de discrimination, même si là le mot n'est peut-être pas exact ? Et c'est plus d'ouverture...

**Louis SCHWEITZER**

Cela fait que l'égalité des chances, qui est assurée au plan théorique par les concours administratifs, devient réelle et concrète. C'est-à-dire qu'au fond, tous ceux qui ont la capacité d'être de bons gardiens de la paix, la volonté de l'être peuvent le devenir.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Ils ne sont plus barrés par des lacunes peut-être liées à leur histoire, à leur famille ?

**Louis SCHWEITZER**

Ils ne sont plus prisonniers de ce qu'était leur passé.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Merci Louis SCHWEITZER. Je redonne l'adresse de la HALDE, c'est 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. FIN{